



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

10484/86 (Presse 174)

1119th Council meeting
- Agriculture -
Brussels, 17 and 18 November 1986

President : Mr Michael JOPLING,
Minister of Agriculture,
Fisheries and Food
of the United Kingdom

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul DE KEERSMAEKER State Secretary for European
Affairs and Agriculture

Denmark:

Mr Nils BERNSTEIN Head of the Ministry of Agriculture

Germany:

Mr Ignaz KIECHLE Federal Minister for Food,
Agriculture and Forestry

Mr Walther FLORIAN State Secretary, Federal Ministry
of Food, Agriculture and Forestry

Greece:

Mr Yiannis POTTAKIS Minister for Agriculture

Spain:

Mr Carlos ROMERO HERRERA Minister for Agriculture, Fisheries
and Food

France:

Mr François GUILLAUME Minister for Agriculture

Ireland:

Mr Austin DEASY Minister for Agriculture

Italy:

Mr Filippo Maria PANDOLFI Minister for Agriculture

Luxembourg:

Mr Marc FISCHBACH

Minister for Agriculture and
Viticulture

Mr René STEICHEN

State Secretary,
Ministry of Agriculture and
Viticulture

Netherlands:

Mr Gerrit BRAKS

Minister for Agriculture

Portugal:

Mr Alvaro BARRETO

Minister for Agriculture

United Kingdom:

Mr Michael JOPLING

Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

Mr John GUMMER

Minister of State,
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food

o

o

o

Commission:

Mr Frans H.J.J. ANDRIESSEN

Vice-President

Lord COCKFIELD

Vice-President

CONVERSION RATES TO BE APPLIED IN AGRICULTURE
(POUND STERLING AND FRENCH FRANC)

The Council discussed a Commission proposal for amending the green rates applicable to the pound sterling and the French franc in the beef and veal and sheepmeat sectors.

The Council agreed to instruct the Special Committee on Agriculture to continue looking into this matter to enable it to reach a conclusion.

MILK SECTOR - EMERGENCY ACTION

The Council made a detailed examination of the problems in the milk sector on the basis of the Commission proposals for emergency action which had already been formally submitted to the Council and the proposals for additional measures announced by the Commission in a report submitted at the meeting. The additional measures - which aimed in particular at achieving the necessary reduction in structural surpluses - involved reducing quotas and ensuring that the present quota system was applied more effectively. These measures should enter into force at the beginning of the next marketing year (1 April 1987).

Following its discussions the Council agreed to instruct the High-Level Working Party on Agricultural Questions to continue its examination of the matter to enable it to reach conclusions at its next meeting on the steps to be taken to achieve a better market balance in this sector, taking into account inter alia the considerable stocks being held at the moment.

COMMON ORGANIZATION OF THE MARKETS IN BEEF AND VEAL

The Council continued its discussions on the Commission proposals for changes in the common organization of the markets in beef and veal.

It studied a Commission communication clarifying certain details of the way in which intervention buying might operate in the future and on the content of any compensatory payment scheme.

After a broad discussion on the Commission proposals and communication the Council instructed the High-Level Working Party on Agricultural Questions to continue its examination of the matter to enable it to reach conclusions in time for its next meeting in December.

SOCIO-STRUCTURAL MEASURES

The Council considered some important aspects of the Commission proposals on the adjustment of agriculture to the new market situation and the preservation of the countryside, and in particular:

- the introduction of the pre-pension scheme to accompany either the abandonment of farmland or first-degree succession;
- the introduction of premiums for the extensification of agricultural production;
- the changes in the system of compensatory allowances for farming in upland areas and certain less-favoured areas;

- the introduction of a system of Community aid in areas which are sensitive from the point of view of the protection of the environment and the preservation of the countryside.

At the conclusion of its discussion the Council instructed the Special Committee on Agriculture to continue its examination of these questions on the basis of the guidelines worked out at the meeting and to report back to the Council in time for its next meeting.

SPECIAL EMERGENCY MEASURE FOR THE LESS-FAVOURED AREAS IN IRELAND

The Council adopted the Regulation establishing a special emergency measure to bring about an immediate improvement in the incomes of farmers in the less-favoured areas in Ireland following the particularly poor weather conditions in 1985 and 1986.

The common measure consists of a Community financial contribution (20 MECU) to payments made by Ireland to supplement compensatory allowances paid for 1986.

EXTRACTION SOLVENTS USED IN THE PRODUCTION OF FOODSTUFFS AND THEIR
INGREDIENTS

The Council discussed the various outstanding matters of a technical nature in relation to this proposal for a Directive which aims at establishing Community rules for extraction solvents used in the food industry and which is included in the action programme for completion of the internal market.

To enable it to reach a conclusion in the near future, the Council instructed the Permanent Representatives Committee to continue to explore all the possible solutions and to report back at the next Council meeting.

ORGANISMS HARMFUL TO PLANTS OR PLANT PRODUCTS

The Council held a discussion on the Directive amending the Community system for the protection of plants and plant products against harmful organisms to take account of ecological conditions and the plant health situation obtaining in the territories of Spain and Portugal. It was noted that delegations agreed on the content of the Directive.

However, since there was still a problem at this stage regarding the legal basis, the Council agreed to instruct the Permanent Representatives Committee to review the matter urgently to enable it to come to a decision in December.

ANIMAL HEALTH PROBLEMS AFFECTING INTRA-COMMUNITY TRADE AND IMPORTS
FROM THIRD COUNTRIES OF SEMEN OF DOMESTIC ANIMALS OF THE BOVINE
SPECIES

Having noted that certain technical reservations still remained at this stage, the Council agreed to instruct the Permanent Representatives Committee to continue its examination of the matter and to report back in December.

HEALTH PROBLEMS AFFECTING INTRA-COMMUNITY TRADE IN FRESH MEAT

The Council adopted a Directive making certain technical changes to the existing rules on intra-Community trade in fresh meat (Annex I, Directive 64/433/EEC), in particular those relating to post-mortem inspection. These changes have been made necessary by the recent progress made in slaughter techniques.

This decision should enable the Community to decide by the end of the year on American slaughterhouses approved for exports to the Community.

COMMUNITY FINANCIAL MEASURE FOR THE ERADICATION OF AFRICAN SWINE
FEVER IN SPAIN AND PORTUGAL

The Council agreed in principle to the Decisions introducing a Community financial measure for the eradication of African swine fever in Spain and Portugal, including the aspects relating to the decision procedure.

By this measure the Community is extending its financial support to enable the action undertaken with Community help for the elimination of this disease to be continued in the Iberian Peninsula.

The Community's contribution will be for a period of 5 years. The amount of its contribution is estimated at 42 MECU for Spain and 10 MECU for Portugal.

At the Commission's request, and in view of reservations on the institutional aspects, this item will be submitted to the General Affairs Council for a final decision.

BASMATI RICE

The Council adopted the Regulation on imports of rice of the long-grain aromatic Basmati variety falling within subheading ex 10.06 B I of the CCT.

This measure provides for a 25% reduction in the levy applicable to imports into the Community of an annual quantity of 10 000 tonnes of Basmati rice.

It is a result of the undertaking given by the Community to the Islamic Republic of Pakistan to facilitate the import of Basmati rice.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Other agricultural decisions

The Council adopted, in the official languages of the Communities the Regulations:

- on protection of the Community's forests against atmospheric pollution;
- on protection of the Community's forests against fire.

These Regulations establish Community schemes to provide increased protection for forests in the Community and thereby contribute in particular to safeguarding the productive potential of agriculture.

As far as fire protection is concerned, the scheme centres mainly on encouraging preventive measures to reduce the number and scale of outbreaks and the development of techniques, equipment and products necessary for such prevention.

The purpose of the scheme to combat atmospheric pollution is to help Member States

- establish a periodic inventory of damage caused to forests by such pollution,
- establish or extend the network of observation points required to draw up this inventory.

The estimated cost of the schemes to the Community for the period in question is:

- 20 MECU (fire protection)
- 10 MECU (combating atmospheric pollution).

In addition, the Council adopted, in the official languages of the Communities:

- the Regulations amending Regulation (EEC) No 3220/84 determining the Community scale for grading pig carcasses. This amendment introduces more flexible rules for marking pig carcasses, in the light of experience acquired in this field;
- the Regulation amending Regulation (EEC) No 2036/82 adopting general rules concerning special measures for peas, field beans and sweet lupins. This is a drafting change.

Customs union

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulations opening, allocating and providing for the administration of Community tariff quotas:

- silver hake (*Merluccius bilenearis*) falling within subheading ex 03.01 B I t) of the Common Customs Tariff (1987), viz:
Benelux: 74 tonnes; Denmark: 305 tonnes; Germany: 552 tonnes; Greece: 1 tonne; Spain: 5 tonnes; France: 194 tonnes; Ireland: 5 tonnes; Italy: 9 tonnes; Portugal: 5 tonnes; United Kingdom: 170 tonnes; reserve: 680 tonnes,
 - for cod (*Gadus morhua*) falling within subheading ex 03.01 B II b)1 of the Common Customs Tariff (1987), viz: Benelux: 30 tonnes; Denmark: 210 tonnes; Germany: 1 500 tonnes; Greece: 5 tonnes; Spain: 5 tonnes; France: 1 500 tonnes; Ireland: 5 tonnes; Italy: 500 tonnes; Portugal: 20 tonnes; United Kingdom: 2 500 tonnes; reserve: 3 725 tonnes.
-

Bruxelles, le 18 novembre 1986

433

NOTE BIO (86) 314 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (N. Wegter)

Les Ministres de l'agriculture se sont réunis hier à partir de 15h pour une session qui se prolongera certainement jusqu'à ce soir. Les pourparlers ont été interrompus hier soir vers 19h pour permettre à la Présidence et à la Commission d'entamer des contacts bilatéraux avec toutes les délégations afin d'examiner les positions des Etats membres sur le dossier clé de cette session, à savoir les réformes proposées pour le secteur laitier.

Il est à rappeler que ces réformes couvrent deux volets :

1. le paquet des mesures urgentes proposées au mois de septembre, pour lequel le Conseil n'a pas été en mesure de se prononcer définitivement (voir note P-69),
2. les propositions contenues dans le rapport intérimaire présenté par la Commission jeudi passé (voir P-89).

Les Ministres ont été informés des conclusions du Groupe à haut niveau qui s'est réuni la semaine dernière (les 12 et 13 novembre) sous la présidence du Directeur général britannique, M. Franklin, et qui a retenu trois questions fondamentales pour lesquelles une réponse devra être trouvée au niveau du Conseil, à savoir :

1. Y a-t-il lieu de réduire les quotas de 9,5 % en deux ans ?
2. En cas de réponse affirmative à la question 1, cette réduction devra-t-elle être faite de manière linéaire ou partiellement par une réduction des quotas assortie d'une application plus rigide des différentes modalités liées aux mêmes quotas?
3. Y-a-t-il lieu de prévoir une compensation quelconque pour la réduction des quotas?

Sur cette base, il a été convenu d'entamer d'abord des contacts bilatéraux afin de préparer le débat en séance plénière qui aura lieu aujourd'hui. Il semble prématuré de compter sur des résultats substantiels dès ce soir.

Viande bovine

Ce dossier a fait l'objet d'un débat relativement bref pendant lequel référence a été faite entre autres aux travaux du Groupe à haut niveau précité.

Chaque délégation s'est exprimée vis-à-vis des principaux éléments des propositions de réforme de la Commission, y compris les amendements introduits par la Commission jeudi dernier. Bien que ces amendements ont généralement été considérés un signe positif destiné à faire progresser le débat, des divergences de vues importantes subsistent.

La délégation française, par exemple, tout en admettant la nécessité d'une meilleure relation entre le prix d'intervention et le prix de marché ne peut pas accepter des modalités aboutissant à une réduction substantielle des possibilités de l'intervention. La même délégation n'est même pas convaincue du caractère structurel du déséquilibre qui caractérise le secteur en question.

M. Andriessen a tenu à souligner la nécessité d'une décision urgente du Conseil afin de maîtriser la situation pour le secteur de la viande bovine, qui est d'après lui très alarmante et nécessite des décisions difficiles mais indispensables.

Afin de pouvoir faire progresser le débat, il a été convenu de charger les experts d'étudier certaines modalités proposées par la Commission, notamment en relation avec l'intervention. Ces experts s'étant réunis hier soir, ils feront rapport de leurs conclusions dans le courant de la journée.

3. Questions agri-monétaires

Le Conseil a constaté que la Commission n'a pas formulé des propositions afin de répondre à certaines demandes de quelques délégations d'introduire des modifications agri-monétaires spécifiques. En effet au mois d'octobre, la délégation britannique avait demandé, suite à la dévaluation du taux vert pour la livre irlandaise, de démobiliiser les MCM avec 6 points pour le secteur de la viande bovine et 2 points pour les autres secteurs animaux. D'autre part, la France a introduit une demande pour éliminer 3,3 points des MCM français pour la viande bovine et l'alignement du taux vert au taux réel pour la viande ovine.

En outre, la dernière délégation a récemment insisté auprès de la Commission pour prendre certaines initiatives afin de faire face aux difficultés qui caractérisent actuellement le marché du secteur de la viande ovine en France, ces difficultés résultant, d'après cette délégation, de la chute de la valeur de la livre anglaise qui a favorisé d'une façon substantielle les exportations britanniques vers le marché français.

M. Andriessen a confirmé que la Commission s'est entretenue hier matin des problèmes agri-monétaires mais n'a pas pu présenter des propositions précises.

Notamment le Ministre français, M. Guillaume, a fait part de sa profonde déception vis-à-vis de la position du Collège et a insisté pour que M. Andriessen fasse rapport, encore pendant cette session, des conclusions de ce débat afin que le Collège puisse encore formuler des propositions avant la clôture de cette même session.

M. Andriessen s'est limité à prendre acte de la position de la délégation française et ne s'est pas engagé en ce qui concerne le calendrier de son rapport de cette réunion au Collège.

Amitiés,
M. Patten



Bruxelles, le 19 novembre 1986.

NOTE BIO (86) 314 (suite 1 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (N. Wegter)

Les ministres de l'agriculture ont poursuivi leur session qui avait débuté lundi après-midi, hier pendant toute la journée et se sont séparés finalement vers 22h. Malgré la longueur de cette session, il faut constater que les résultats sont très maigres. En effet, très peu de progrès a été constaté sur les deux dossiers-clés de l'ordre du jour de cette session, à savoir :

1. la réforme du secteur laitier et
2. l'adaptation du secteur viande bovine.

1. Secteur laitier

Comme déjà indiqué dans la note bio 314, des entretiens "à titre confessionnel" ont eu lieu lundi soir entre la Présidence et la Commission, d'une part, et les différentes délégations, d'autre part, pour identifier les principaux éléments des positions de ces délégations vis-à-vis de l'ensemble des propositions de la Commission visant une réforme de la réglementation pour le secteur en question couvrant le paquet des mesures urgentes proposées au mois de septembre ainsi que les propositions contenues dans le rapport du 13 novembre 1986 (voir P-89).

La Présidence a fait rapport hier de ses conclusions sur la base des contacts bilatéraux précités et elle est parvenue à la conclusion qu'elle est "très déçue" des positions prises par plusieurs délégations. En effet, elle a constaté que seule une minorité peut souscrire sans ambiguïté à l'objectif préconisé par la Commission de réduire les quotas d'au moins 9,5 millions de tonnes pendant les deux prochaines années. Plusieurs délégations, tout en acceptant une réduction des quotas, insistent pour que l'ampleur de la réduction soit nettement inférieure au chiffre proposé par la Commission. En outre, certaines délégations sont d'avis qu'il ne peut être question de réduction des quotas qu'à condition que cette réduction soit compensée par le biais des paiements directs au producteur concerné. C'est notamment la délégation allemande qui insiste sur cette dernière conception, cette même délégation précisant que toute réforme nécessaire dans ce secteur ne peut pas conduire à des sacrifices supplémentaires pour les producteurs, notamment sur le plan de leurs revenus.

Ayant constaté le manque de flexibilité de la grande majorité des délégations vis-à-vis de l'ensemble de ce dossier, la Présidence n'a pas estimé utile d'entamer un débat sur le même sujet en séance plénière et elle a renoncé à soumettre une suggestion de compromis pour faciliter le débat. Par conséquent il a été conclu de revenir à ce dossier lors de la prochaine session du

Conseil prévue pour les 8 et 9 décembre 1986, cette réunion devant être préparée, entre autres, par le Groupe à haut niveau qui se réunit le 4 décembre prochain.

2. Viande bovine

Comme pour le dossier précédent, la Présidence a dû constater, après un débat relativement bref, que les conditions politiques ne sont apparemment pas encore réunies pour faire un progrès substantiel pour ce dossier. En effet, il a été constaté que toutes les délégations souscrivent à la thèse de la Commission qu'il faut prévoir des modifications réglementaires visant une meilleure maîtrise de la production, et par conséquent de l'intervention, mais des divergences de vues importantes subsistent en ce qui concerne l'estimation de l'ampleur de la production excédentaire actuellement enregistrée dans ce secteur. La délégation française, par exemple, ne partage pas la conclusion de la Commission que ce secteur se caractérise maintenant par des excédents structurels, cette délégation étant d'avis que la surproduction de la viande bovine dans la Communauté est principalement due aux facteurs conjoncturels et notamment à l'instauration des quotas dans le secteur laitier. C'est pourquoi cette délégation, soutenue par plusieurs autres, plaide en faveur d'une adaptation du prix d'intervention afin de mieux s'aligner sur le prix du marché. D'après cette conception, il ne peut être question d'introduire des critères limitatifs supplémentaires en ce qui concerne l'intervention même, c'est-à-dire les critères proposés par la Commission la semaine passée à savoir que le prix moyen communautaire devra passer en-dessous de 90 % du prix d'intervention et que le prix moyen constaté sur un marché national devra passer en-dessous de 85 % du prix d'intervention avant de pouvoir déclencher l'intervention. Le débat a été conclu en demandant au CSA de poursuivre l'examen de ce dossier et après avoir noté l'intention de la Présidence de soumettre des suggestions de compromis avant la date de la prochaine réunion du Groupe à haut niveau, afin de parvenir à un débat conclusif sur ce même dossier lors de la prochaine session du Conseil.

Il est à rappeler que le Conseil s'est engagé précédemment à trancher ce problème avant la fin de cette année et la Présidence a tenu à confirmer cet engagement. Par conséquent la prochaine session du Conseil revêtira une importance particulière si l'on tient compte que le dossier lait figurera également à son ordre du jour.

Autres points :

MESURES SOCIO-STRUCTURELLES

Le Conseil a entamé un débat sur le paquet de mesures socio-structurelles proposées par la Commission en avril dernier (voir P-32), ces mesures visant des actions pour anticiper la retraite des agriculteurs âgés de plus de 55 ans ainsi que des mesures permettant des compensations financières favorisant une méthode

de la production qui tient compte particulièrement des conséquences sur l'environnement. L'ensemble de ce paquet a été conçu afin de créer ainsi un cadre social approprié pour rendre possible en même temps une politique de prix qui est mieux orientée vers les circonstances de marché.

Sur base des positions prises hier, il faut constater des divergences de vues encore très importantes en ce qui concerne l'ensemble de ce paquet, raison pour laquelle il semble hautement optimiste de pouvoir compter, dans un bref délai, sur des conclusions définitives au niveau du Conseil.

Quatre questions-clés ont été identifiées pour lesquelles une réponse doit encore être trouvée, à savoir :

- la pré-pension pour les agriculteurs âgés : l'opportunité d'introduire un régime communautaire, son caractère obligatoire ou facultatif, l'inclusion ou non de dispositions relatives à la transmission des terres aux successeurs;
- les aides à l'extensification et à la réorientation de la production;
- l'augmentation et l'extension de l'indemnité compensatoire payables dans les zones défavorisées;
- les aides aux zones sensibles du point de vue de l'environnement.

Il a été convenu de charger le CSA de poursuivre l'examen de ce dossier dans l'espoir qu'une décision définitive puisse être prise à ce sujet dans le meilleur délai.

QUESTIONS AGRI-MONÉTAIRES

La dernière partie de la session d'hier a été dominée par un débat sur une proposition de la Commission, établie à la dernière minute, visant certaines adaptations agri-monétaires pour les secteurs de la viande bovine et ovine, notamment pour la France et le Royaume-Uni.

Il est à rappeler que ces deux pays ont demandé au mois d'octobre les adaptations monétaires suivantes :

France : un démantèlement des MCM de 3,3 points pour les secteurs de la viande bovine, ovine et caprine,

Royaume-Uni : un démantèlement de 6 points des PCP pour le secteur de la viande bovine et une adaptation du taux vert de 2 points pour les autres produits animaux.

Hier, après avoir enregistré l'insistance des deux délégations ont insisté sur les demandes précitées, ces délégations se référant aux difficultés particulières qui caractérisent actuellement le marché du mouton en France et le marché de la viande bovine en Irlande du Nord, la Commission a fait la proposition suivante :

1. Pour le Royaume-Uni :

- Un démantèlement de 6 points des MCM pour le secteur de la viande bovine, ce qui rend plus compétitifs les produits bovins produits au Royaume-Uni et notamment en Irlande du Nord par rapport au même produit en provenance de l'Irlande,
- Une dévaluation de deux points du taux vert pour les secteurs de la viande ovine et caprine, ce qui se traduit par une augmentation de la prime variable à attribuer au producteur britannique et par conséquent d'une augmentation du "clawback" à imposer pour les exportations britanniques vers d'autres Etats membres, notamment la France, ce qui affecterait donc négativement les exportations britanniques de mouton vers ces destinations.

2. Pour la France :

- Un démantèlement avec 3,3 points des MCM dans le secteur de la viande bovine, ce qui se traduit par une augmentation des prix applicables en monnaie nationale pour les producteurs français,
- Une dévaluation du taux vert de 3,2 points pour les secteurs de la viande ovine et caprine, ce qui se traduit par une augmentation du niveau de la prime aux brebis attribuée aux producteurs français.

En outre, la Commission a annoncé son intention d'augmenter l'avance du paiement à 75 % au titre de la prime aux brebis en faveur des producteurs de moutons dans la Communauté se trouvant dans les régions défavorisées.

Malgré les efforts très pertinents de la Présidence pour parvenir à des conclusions définitives, hier soir encore, vis-à-vis de l'ensemble de cette proposition, les Ministres n'y sont pas parvenus. En effet, plusieurs délégations (RFA, PB, SP, BL et LUX) ont estimé qu'un examen plus approfondi de cette proposition s'impose, notamment au niveau du CSA afin de pouvoir bien apprécier l'opportunité de cette proposition. Ces mêmes délégations se sont notamment interrogées pour savoir s'il faut procéder à un démantèlement parallèle pour les deux secteurs concernés, ces délégations estimant que le démantèlement proposé des MCM pour le secteur de la viande bovine pour la France est hautement discutable.

Enfin, il a été décidé d'envoyer l'ensemble de cette proposition au CSA dans l'espoir qu'une décision finale puisse ensuite intervenir par le biais d'une procédure écrite, et ceci dans les meilleurs délais.

Amitiés
H. Padden

